

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU LUNDI 8 MARS 2021**

Le huit du mois de mars deux mil vingt et un, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 4 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. LAGLEYZE David, Maire, exceptionnellement dans la salle communale des loisirs "L'Alerte",

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

Présents : 18

AUDARD Virginie
AUGEREAU Line
BREHERET Emmanuel
CAMUS Emmanuel
DROUIN Véronique
DUPUY-CHANET Marie-Laure
GAUDIN David
GESTRAUD Samuel
GRIMAULT Jean-Louis
JONET Nathalie
LAGLEYZE David
LAPEYRONIE Yann
PETIT Sabrina
RIGAUD Marie-Pierre
ROSEAU Sylvie
SAULGRAIN Henri
STROESSER Delphine
WARY Grégory

Absents excusés : 1

PERIBOIS Antoine

Votants : 18

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte de gestion 2020 du Trésorier
- 2) Approbation du compte administratif 2020 du Maire
- 3) Intégration des résultats 2019 de la Caisse des Ecoles (Ecole publique) suite à sa dissolution au 01/01/2020
- 4) Approbation des subventions aux associations
- 5) Subvention 2021 à l'OGEC
- 6) Participation financière à Alter Public pour l'opération de l'aménagement du Clos de la Roulière
- 7) Budget 2021
- 8) Frais de scolarité de Baracé
- 9) Frais de scolarité Montreuil sur Loir
- 10) Garantie Emprunt Alter Public
- 11) Désignation des membres de la Commission Appel d'Offre pour le Groupement de voirie
- 12) Tarifs des locations de salle
- 13) Questions diverses

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à , le procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2021.

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_13 DU 08_03

CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DU TRESORIER MUNICIPAL

VU

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121- 29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

CONSIDÉRANT que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

CONSIDÉRANT les résultats ci-dessous :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 369 284,61	1 337 493,61	2 706 778,22
Titres de recettes émis (b)	871 334,81	1 066 654,21	1 937 989,02
Réductions de titres (c)		2 995,55	2 995,55
Recettes nettes (d = b - c)	871 334,81	1 063 658,66	1 934 993,47
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 369 284,61	1 337 493,61	2 706 778,22
Mandats émis (f)	485 444,23	823 312,54	1 308 756,77
Annulations de mandats (g)	1,00	3 253,49	3 254,49
Dépenses nettes (h = f - g)	485 443,23	820 059,05	1 305 502,28
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	385 891,58	243 599,61	629 491,19
(h - d) Déficit			

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-384 737,17		385 891,58		1 154,41
Fonctionnement	697 841,46	384 736,91	243 599,61	2,23	556 706,39
TOTAL I	313 104,29	384 736,91	629 491,19	2,23	557 860,80
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	313 104,29	384 736,91	629 491,19	2,23	557 860,80
Intégration des comptes et résultats suite à la dissolution du budget annexe CAISSE DES ECOLES (BC 10700, SIRET 26490576 100013) 002 : Ct 2,23 €					

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
13	300,00	300,00		300,00	
16	95 501,00	95 425,50		95 425,50	75,50
21					
27	30 000,00				30 000,00
SOUS-TOTAL	125 801,00	95 725,50		95 725,50	30 075,50
Opération n° 65	319 281,44	29 608,69	1,00	29 607,69	289 673,75
Opération n° 67	320 000,00	276 630,45		276 630,45	43 369,55
Opération n° 85	44 200,00	7 467,39		7 467,39	36 732,61
Opération n° 95	48 000,00	7 724,65		7 724,65	40 275,35
Opération n° 96	54 532,00				54 532,00
SOUS-TOTAL	786 013,44	321 431,18	1,00	321 430,18	464 583,26
TOTAL	911 814,44	417 156,68	1,00	417 155,68	494 658,76
040	7 168,61	5 730,30		5 730,30	1 438,31
041	65 564,65	62 557,25		62 557,25	3 007,40
TOTAL	72 733,26	68 287,55		68 287,55	4 445,71
001	384 736,91				384 736,91
TOTAL GENERAL	1 369 284,61	485 444,23	1,00	485 443,23	883 841,38

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
10	568 038,35	562 729,65		562 729,65	5 308,70
13	267 815,00	215 656,37		215 656,37	52 158,63
024	-9 872,00				-9 872,00
SOUS-TOTAL	825 981,35	778 386,02		778 386,02	47 595,33
TOTAL	825 981,35	778 386,02		778 386,02	47 595,33
021	415 284,46				415 284,46
040	62 454,15	30 391,54		30 391,54	32 062,61
041	65 564,65	62 557,25		62 557,25	3 007,40
TOTAL	543 303,26	92 948,79		92 948,79	450 354,47
TOTAL GENERAL	1 369 284,61	871 334,81		871 334,81	497 949,80

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	281 557,13	253 925,45	3 028,02	250 897,43	30 659,70
012	391 200,00	373 373,62	148,27	373 225,35	17 974,65

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



014	2 024,00	1 595,00		1 595,00	429,00
65	141 397,87	123 336,61	77,20	123 259,41	18 138,46
66	40 000,00	37 372,90		37 372,90	2 627,10
67	3 420,00	3 317,42		3 317,42	102,58
022	156,00				156,00
TOTAL	859 755,00	792 921,00	3 253,49	789 667,51	70 087,49
023	415 284,46				415 284,46
042	62 454,15	30 391,54		30 391,54	32 062,61
TOTAL	477 738,61	30 391,54		30 391,54	447 347,07
TOTAL GENERAL	1 337 493,61	823 312,54	3 253,49	820 059,05	517 434,56

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulati ons 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
013	10 700,00	4 522,59		4 522,59	6 177,41
70	158 488,29	113 113,08	442,50	112 670,58	45 817,71
73	557 000,00	633 914,32		633 914,32	-76 914,32
74	259 100,00	267 840,25		267 840,25	-8 740,25
75	18 500,00	14 531,51	2 553,05	11 978,46	6 521,54
77	13 432,00	27 002,16		27 002,16	-13 570,16
TOTAL	1 017 220,29	1 060 923,91	2 995,55	1 057 928,36	-40 708,07
042	7 168,61	5 730,30		5 730,30	1 438,31
TOTAL	7 168,61	5 730,30		5 730,30	1 438,31
002	313 104,71				313 104,71
TOTAL GENERAL	1 337 493,61	1 066 654,21	2 995,55	1 063 658,66	273 834,95

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



DEBAT :

M. LAGLEYZE David explique que le résultat comptable 2020 est convenable dans la mesure où l'épargne disponible au 1^{er} janvier 2021 est de **473 679.38 euros**

De plus, la capacité d'autofinancement brute (avant remboursement du capital des emprunts) ou épargne constituée sur l'exercice 2020 est de 244 576.11 euros

La CAF Nette (après remboursement du capital des emprunts) est de 149 150.61 euros.

Cette CAF Nette correspond à la marge de manœuvre de la commune pour financer des investissements futurs, auquel il faut ajouter l'épargne des années antérieures (324 528,77 euros).

PROPOSITION DU MAIRE

- **Approuve** le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020 dressés par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.
- **Déclare** que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_14 DU 08_03

CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DU MAIRE

VU

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121- 14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU l'article L. 1612-14 du C.G.C.T. prévoit que « Lorsque l'arrêté des comptes des collectivités territoriales fait apparaître dans l'exécution du budget, après vérification de la sincérité des inscriptions de recettes et de dépenses, un déficit égal ou supérieur à 10% des recettes de la section de fonctionnement s'il s'agit d'une commune de moins de 20 000 habitants et à 5 % dans les autres cas, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat, propose à la collectivité territoriale les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire, dans le délai d'un mois à compter de cette saisine ». Cet article vise à s'assurer que la réalisation en exécution du budget de la collectivité locale n'a pas été effectuée en déficit.

VU les dispositions de la circulaire NOR LBLB0310001C du 3 janvier 2003 relative à l'appréciation du déficit du compte administratif : l'équilibre du compte administratif s'apprécie au niveau du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes (SPA et SPIC). Le déficit résulte ainsi de la somme algébrique des résultats des deux sections de l'ensemble des budgets, principal et annexes (SPIC et SPA) rapportés aux recettes réelles de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes SPIC et SPA.

CONSIDERANT

CONSIDERANT que Monsieur LAPEYRONIE Yann, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2020,

CONSIDERANT que Monsieur LAGLEYZE David, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur LAPEYRONIE Yann, pour le vote du compte administratif 2020,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion 2020 du Trésorier du budget principal a été approuvé précédemment par le conseil municipal,

CONSIDÉRANT les résultats ci-dessous :

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RE CE TT ES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 820 059,05	G	1 063 658,66
	Section d'investissement	B 485 443,23	H	871 334,81

		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I	313 104,71 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 384 736,91 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 690 239,19	= G+H+I+J	2 248 098,18

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 84 179,61	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 84 179,61	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 820 059,05	= G+I+K 1 376 763,37
	Section d'investissement	= B+D+F 954 359,75	= H+J+L 871 334,81
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 774 418,80	= G+H+I+J+K+L 2 248 098,18

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 84 179,61	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
65	Opération d'équipement n° 65	40 424,54	
67	Opération d'équipement n° 67	5 527,80	
95	Opération d'équipement n° 95	38 227,27	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	281 557,13	250 897,43	0,00	0,00	30 659,70
012	Charges de personnel, frais assimilés	391 200,00	373 225,35	0,00	0,00	17 974,65
014	Atténuations de produits	600,00	1 595,00	0,00	0,00	-995,00
65	Autres charges de gestion courante	141 397,87	123 259,41	0,00	0,00	18 138,46
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		814 755,00	748 977,19	0,00	0,00	65 777,81
66	Charges financières	40 000,00	37 372,90	0,00	0,00	2 627,10
67	Charges exceptionnelles	500,00	3 317,42	0,00	0,00	-2 817,42
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	4 500,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		859 755,00	789 667,51	0,00	0,00	70 087,49
023	Virement à la section d'investissement (2)	415 284,46				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	50 802,15	30 391,54			20 410,61
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		466 086,61	30 391,54			435 695,07
TOTAL		1 325 841,61	820 059,05	0,00	0,00	505 782,56
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	P rod. ratt ach ées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 700,00	4 522,59	0,00	0,00	6 177,41
70	Produits services, domaine et ventes div	158 488,29	112 670,58	0,00	0,00	45 817,71
73	Impôts et taxes	557 000,00	633 914,32	0,00	0,00	-76 914,32
74	Dotations et participations	259 100,00	267 840,25	0,00	0,00	-8 740,25
75	Autres produits de gestion courante	18 500,00	11 978,46	0,00	0,00	6 521,54
Total des recettes de gestion courante		1 003 788,29	1 030 926,20	0,00	0,00	-27 137,91
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 780,00	27 002,16	0,00	0,00	-25 222,16
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 005 568,29	1 057 928,36	0,00	0,00	-52 360,07
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	7 168,61	5 730,30			1 438,31
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 168,61	5 730,30			1 438,31
TOTAL		1 012 736,90	1 063 658,66	0,00	0,00	-50 921,76
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 313 104,71				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	786 013,44	321 430,18	84 179,61	380 403,65
	Total des dépenses d'équipement	786 013,44	321 430,18	84 179,61	380 403,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	300,00	300,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	95 501,00	95 425,50	0,00	75,50
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	125 801,00	95 725,50	0,00	30 075,50
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	911 814,44	417 155,68	84 179,61	410 479,15
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	7 168,61	5 730,30		1 438,31
041	Opérations patrimoniales (1)	65 564,65	62 557,25		3 007,40
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	72 733,26	68 287,55		4 445,71
	TOTAL	984 547,70	485 443,23	84 179,61	414 924,86
	Pour information	(2) 384 736,91			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	267 815,00	215 656,37	0,00	52 158,63
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		267 815,00	215 656,37	0,00	52 158,63
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	183 301,44	177 992,74	0,00	5 308,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	384 736,91	384 736,91	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 780,00		0,00	
Total des recettes financières		569 818,35	562 729,65	0,00	7 088,70
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		837 633,35	778 386,02	0,00	59 247,33
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	415 284,46			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	50 802,15	30 391,54		20 410,61
041	Opérations patrimoniales (1)	65 564,65	62 557,25		3 007,40
Total des recettes d'ordre d'investissement		531 651,26	92 948,79		438 702,47
TOTAL		1 369 284,61	871 334,81	0,00	497 949,80
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Pour information		(2) 0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

Mairie d'ETRICHE (49330) - 1 Square de la Mairie - 02 41 42 60 01
mairie.etriche@orange.fr - www.etriche.mairie49.fr
Siret : 21490132400019 - Code APE : 8411Z

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 65 (1)LIBELLE :
BATIMENTS COMMUNAUX

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au31/12	Créd its annu lés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		319 281,44	A 29 607,69	40 424,54	249 249,21	B 1 166 331,61
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	5 995,52	19 066,48	-15 062,00	39 756,84
2031	Frais d'études	10 000,00	5 995,52	19 066,48	-15 062,00	39 065,27
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	691,57
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	7 191,54
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	7 191,54
21	Immobilisations corporelles	309 281,44	23 612,17	21 358,06	264 311,21	1 021 678,54
2111	Terrains nus	0,00	19 154,41	0,00	-19 154,41	19 330,21
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	49 943,80
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	8 509,23
21312	Bâtiments scolaires	0,00	2 351,34	0,00	-2 351,34	12 594,96
21316	Equipements du cimetière	260 000,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	7 500,09	2 106,42	21 358,06	-15 964,39	782 620,13
2135	Installations générales, agencements	18 781,35	0,00	0,00	18 781,35	41 698,29
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 638,19
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	2 204,94
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	1 294,85
21538	Autres réseaux	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	912,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	566,90
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	33 436,00
21783	Matériel bureau, info. (mise à dispo)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
21784	Mobilier (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 134,96
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	9 025,70
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	12 005,47
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	28 875,82
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 887,09
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	97 704,69
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	62 338,13
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	35 366,56

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 125 201,37	0,00	-125 201,37	D 146 905,25
13	Subventions d'investissement	0,00	125 201,37	0,00	-125 201,37	139 957,85
1321	Subv. non transf. Etat, établ.	0,00	87 211,37	0,00	-87 211,37	93 937,85
1322	nationauxSubv. non transf.	0,00	20 540,00	0,00	-20 540,00	20 540,00
1323	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	8 030,00
1328	Subv. non transf. Départements Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	17 450,00	0,00	-17 450,00	17 450,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	306,40
1676	Dettes envers locataires - acquéreurs	0,00	0,00	0,00	0,00	306,40
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 641,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	6 641,00
22	Immobilisations reçues enaffectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	95 593,68	D - B	-1 019 426,36

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 67 (1)LIBELLE :
TRAVAUX DE VOIRIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	320 000,00	A 276 630,45	5 527,80	37 841,75	B 1 375 852,93
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	14 240,56
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	13 358,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	882,56
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	47 719,63
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,03
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	12 073,27
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	33 646,33
21	Immobilisations corporelles	320 000,00	276 630,45	5 527,80	37 841,75	1 105 223,62
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 223,65
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	19 642,80
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	12 837,27
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	4 102,44
2151	Réseaux de voirie	6 000,00	276 630,45	3 180,00	-273 810,45	380 768,16
2152	Installations de voirie	296 000,00	0,00	2 347,80	293 652,20	573 496,28
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	21 556,20
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	38 969,40
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	7 534,28
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	7 071,62
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	2 528,26
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	7 694,58
2158	Autres installat°, matériel et outillage	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	6 288,44
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	12 317,60
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	929,05
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	3 052,62
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 210,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	208 669,12
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	696,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	16 912,13
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	191 060,99

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		133 513,75	C 42 633,00	0,00	90 880,75	D 88 889,00
13	Subventions d'investissement	133 513,75	42 633,00	0,00	90 880,75	88 889,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	968,80
1323	Subv. non transf. Départements Subv.	0,00	0,00	0,00	0,00	16 133,00
13241	non transf. Communes du GFP	133 513,75	0,00	0,00	133 513,75	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	42 633,00	0,00	-42 633,00	42 633,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
1332	Amendes de police transférables Particip.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 856,00
1336	pour voirie et réseaux transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 536,40
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	968,80
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	11 793,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé		
Recettes – Dépenses		C - A		-233 997,45	D - B	-1 286
					963,93	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 85 (1) LIBELLE :
AMENAGT. AGGLOMERATION

Pour vote (2)

Art.(3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		44 200,00	A 7 467,39	0,00	36 732,61	B 277 370,76
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	7 394,52
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	7 394,52
204	Subventions d'équipement versées	0,00	7 467,39	0,00	-7 467,39	63 296,97
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	12 196,04
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	0,00	7 467,39	0,00	-7 467,39	51 100,93
21	Immobilisations corporelles	44 200,00	0,00	0,00	44 200,00	101 460,50
2111	Terrains nus	19 200,00	0,00	0,00	19 200,00	944,24
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	32 745,90
2135	Installations générales, agencements	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	643,76
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	17 370,80
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	10 887,60
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	3 217,92
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	3 037,76
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	19 654,53
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	0,00	0,00	0,00	0,00	2 045,16
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	931,32
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 781,51
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	105 218,77
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	105 218,77

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		107 441,00	C 0,00	0,00	107 441,00	D 25 037,00
13	Subventions d'investissement	107 441,00	0,00	0,00	107 441,00	25 037,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 960,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	107 441,00	0,00	0,00	107 441,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	9 970,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 530,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	5 577,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -7 467,39	D - B -252 333,76

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 95 (1)LIBELLE :
EQUIPEMENTS ET DIVERS

Pour vote (2)

Art.(3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES	48 000,00	A 7 724,65	38 227,27	2 048,08	B 201 320,78
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	13 206,89
202	Frais réalisat° documents	0,00	0,00	0,00	0,00	1 378,10
2051	urbanismeConcessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	11 828,79
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	48 000,00	7 724,65	38 227,27	2 048,08	188 113,89
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
2151	Réseaux de voirie	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	1 129,00
2152	Installations de	0,00	1 046,11	8 075,93	-9 122,04	2 923,29
21561	voirieMatériel	0,00	0,00	0,00	0,00	672,37
21568	roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	1 474,50
21571	Autres matériels, outillages	0,00	0,00	19 525,76	-19 525,76	24 723,20
21578	incendieMatériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	8 922,51
2158	Autre matériel et outillage de voirie	8 000,00	6 678,54	5 784,48	-4 463,02	54 113,47
21757	Autres installat°, matériel et	0,00	0,00	0,00	0,00	950,82
21783	outillage Matériel, outillage voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	3 198,00
21784	(mise à dispoMatériel bureau, info.	0,00	0,00	0,00	0,00	735,30
2181	(mise à dispo) Mobilier (mise à	0,00	0,00	0,00	0,00	710,40
2182	dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 283,64
2183	Installat° générales,	0,00	0,00	4 841,10	-4 841,10	37 205,35
2184	agencementsMatériel de	0,00	0,00	0,00	0,00	30 139,27
2188	transport	0,00	0,00	0,00	0,00	13 931,77
	Matériel de bureau et informatiqueMobilier Autres immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 47 522,00	0,00	-47 522,00	D 52 370,00
13	Subventions d'investissement	0,00	47 522,00	0,00	-47 522,00	52 370,00
1311	Subv. transf. Etat et établ.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 812,00
1323	NationauxSubv. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 036,00
13251	Départements	0,00	42 522,00	0,00	-42 522,00	42 522,00
1328	Subv. non transf. GFP de rattachement Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	5 000,00	0,00	-5 000,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues enaffectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	39 797,35	D - B	-148 950,78

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 96 (1)LIBELLE :
CIMETIERE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisation s (4)
	DEPENSES	54 532,00	A 0,00	0,00	54 532,00	B 45 539,27
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	54 532,00	0,00	0,00	54 532,00	41 156,46
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	15 590,40
21316	Equipements du cimetière	354 532,00	0,00	0,00	354 532,00	25 566,06
21318	Autres bâtiments publics	-300 000,00	0,00	0,00	-300 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	4 382,81
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	4 382,81

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 2 972,75
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 972,75
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	2 972,75
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-42 566,52

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Délibérant sur les comptes administratifs du budget principal de l'exercice 2020 dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

PROPOSITION DU MAIRE

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget principal

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal approuve** la proposition ci-dessus sans modification

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

M. LAGLEYZE David, Maire ne prend pas part au vote

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_15 DU 08_03
CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES
AFFECTATION DES RESULTATS DE
FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

VU

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

VU le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 pour le budget principal de la commune,

VU les 3 premiers alinéas de l'article L. 2311-5 du CGCT : Après constatation du résultat de fonctionnement ; l'assemblée délibérante doit affecter ce résultat en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement, « Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat. Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice. »

CONSIDÉRANT les résultats ci-dessous :

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	243 599,61
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	313 104,71
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	556 704.32
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 154,67
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-84 179,61
Besoin de financement F. = D. + E.	83 024.94
AFFECTATION =C. = G. + H.	556 704.32
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	83 024.94
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	473 679.38
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer les résultats à reporter au budget primitif 2021 du budget principal, après avoir déterminé pour chaque budget le besoin de couverture de la section d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser 2020,

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



PROPOSITION DU MAIRE :

DECIDE :

- En ce qui concerne le budget principal, et après avoir pris en compte les restes à réaliser 2020, **d'affecter 83 024.94 euros** du résultat excédentaire de fonctionnement 2020 à la section d'investissement du budget primitif 2021, au compte 1068,
- En ce qui concerne le budget principal, et après avoir réalisé l'affectation d'une partie du résultat excédentaire de fonctionnement 2020 à la section d'investissement du budget 2021, **de reporter** au budget 2021, les résultats suivants : **+ 473 679.38** en section de fonctionnement au compte 002 (Recette), et **+ 1 154.67** en section d'investissement au compte 001 (Recette) ;

RESULTAT DU VOTE :

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus

sans modification

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_16 DU 08_03

CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier : article 31,

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : article 10,

VU le Code général des collectivités territoriales : article L1611-4,

VU le Code de commerce : article L612-4,

VU le Code de commerce : article L612-4,

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

CONSIDÉRANT que les associations suivantes présentent un intérêt public local,

PROPOSITION DU MAIRE :

D'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Groupe	Nom	Proposé 2020
Associations communales	Club des Amis du 3e âge	300,00 €
	Société de boule de fort "La Concorde"	300,00 €
	Etriché en Fête (Féria, autres manifestations)	0,00 €
	Etriché en Fête (Repas des séniors)	2 500,00 €
	Chorale "En'chanté"	300,00 €
	L'Alerte	3 000,00 €
	La Vallée des Arts	300,00 €
	Lamy	150,00 €
	Nuisibles	200,00 €
Scolaire	Association des parents d'élèves (Alphonse Daudet)	672,00 €
	Association des parents d'élèves (Les Templiers)	600,00 €
	Coopérative scolaire (Alphonse Daudet) - Crédits éducatifs (161 él x 30,00€ pour 2020)	4 830,00 €
	OGECE (Les Templiers) - Crédits éducatifs (81 él x 30,00€ pour 2020)	2 430,00 €
	Comice agricole du canton de Durtal (0,30€ / hab x 1 546	470,00 €

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



Associations hors commune	habitants)	
	Fondation du patrimoine	120,00 €
	Association pour la sauvegarde des chapelles et calvaires de l'Anjou	70,00 €
	Amicale des donneurs de sang du canton de Durtal	120,00 €
	4L Trophée	0,00 €
	Les Restos du Coeur	170,00 €
TOTAL GENERAL		16 532,00 €

DEBAT :

M. LAGLEYZE David indique que la liste n' a pas changé depuis la présentation du dernier conseil municipal.

RESULTAT DU VOTE :

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus

sans modification

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_17 DU 08_03
CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES SCOLARITE
SUBVENTIONS A L'OGE

CONSIDERANT le nombre d'élèves à l'école publique comme suit :

Nombre d'élèves Maternelle à l'école publique : 65

Nombre d'élèves Elémentaire à l'école publique : 101

CONSIDERANT le coût par élève de l'école publique déterminé en rapportant le nombre d'élèves aux charges,

MATERNELLE	
Chapitre ou Compte	Montant
Fonctionnement - Dépense	57 231.57 €
011 - Charges à caractère général	14 469.54 €
60611 - Eau et assainissement	868.99 €
60612 - Énergie - Électricité	2 779.86 €
60621 - Combustibles	2 654.71 €
60631 - Fournitures d'entretien	2 213.24 €
60632 - Fournitures de petit équipement	492.56 €
6067 - Fournitures scolaires	4 307.51 €
611 - Contrats de prestations de services	60.92 €

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	533.80 €
6156 - Maintenance	488.95 €
6262 - Frais de télécommunications	69.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	42 762.03 €
6218 - Autre personnel extérieur	1 913.09 €
6411 - Personnel titulaire	37 344.38 €
6413 - Personnel non titulaire	3 504.56 €

ELEMENTAIRE	
Chapitre ou Compte	Montant
Fonctionnement - Dépense	37 114.13 €
011 - Charges à caractère général	18 901.55 €
60611 - Eau et assainissement	869.00 €
60612 - Énergie - Électricité	3 211.58 €
60621 - Combustibles	2 654.72 €
60631 - Fournitures d'entretien	2 319.96 €
60632 - Fournitures de petit équipement	1 136.18 €
6064 - Fournitures administratives	524.00 €
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	244.13 €
6067 - Fournitures scolaires	6 546.05 €

Mairie d'ETRICHE (49330) - 1 Square de la Mairie - 02 41 42 60 01
mairie.etriche@orange.fr - www.etriche.mairie49.fr
Siret : 21490132400019 - Code APE : 8411Z

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



611 - Contrats de prestations de services	60.92 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	533.79 €
6156 - Maintenance	732.22 €
6262 - Frais de télécommunications	69.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	17 767.86 €
6411 - Personnel titulaire	13 097.39 €
6413 - Personnel non titulaire	4 670.47 €
65 - Autres charges de gestion courante	444.72 €
657348 - Autres communes	444.72 €

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'avenant n°14 à passer avec l'OGEC de l'école privée mixte « Les Templiers » afin de déterminer la participation annuelle allouée par la commune à cet établissement pour l'année 2021.

Cette participation s'évalue comme suit :

	Nombre d'élèves école privée	Cout/élève	Versement 2020
Maternelles	21	880.48	18 490.08
Elémentaires	49	367.46	18 005.54
Total	70		36 495.62 (36 567,28 en 2019)

PROPOSITION DU MAIRE :

- Approuver l'avenant n°14 à passer avec l'OGEC de l'école privée mixte « Les Templiers » pour l'année 2021

DEBAT :

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



M. LAGLEYZE David indique que la participation financière est à peu près similaire à celle de l'année dernière.

Il rappelle que les dépenses d'investissement ne sont pas prises en compte dans le calcul du coût par élève.

RESULTAT DU VOTE :

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus

sans modification

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_18 DU 08_03

CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES

COMPTE RENDU D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE (CRAC) D'ALTER PUBLIC

VU

La convention de délégation du service public confiant à Alter Public l'aménagement de la ZAC du Clos de la Roulière du 26 octobre 2012

le compte-rendu d'activités à la collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Public, annexé à la présente,

CONSIDERANT

la nécessité d'approuver chaque année le CRAC, arrêté au 30 juin 2020, notamment le bilan financier de la ZAC du Clos de la Roulière,

PROPOSITION DU MAIRE :

-Approuve le CRAC d'Alter public arrêté au 30 juin 2020

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



-Approuve le bilan financier prévisionnel au 30/06/2020 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 3 590 000 € euros HT

-Approuve une participation financière de 30 000 euros

-Autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DEBAT :

M. LAGLEYZE David explique qu'il reste seulement quatre terrains à vendre et qu'il va falloir réfléchir à la deuxième tranche. Avant cela, il va demander à Alter le coût financier de la première tranche. Il ajoute que l'avance de trésorerie de 30 000 euros à Alter est nécessaire dans la mesure où il ne faudrait pas que le manque de trésorerie génère des intérêts bancaires pour Alter, alourdissant encore le coût financier de cette tranche.

M. BREHERET Emmanuel indique que la communication liée à la vente des terrains est problématique car il n'y a pas assez de panneaux sur les routes ou sur Internet.

M. GESTRAUD Samuel indique qu'une demande en ce sens a été faite auprès d'Alter et attend une proposition.

RESULTAT DU VOTE :

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus

sans modification

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_19 DU 08_03

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES **GARANTIE D'EMPRUNT A ALTER PUBLIC**

VU

Vu la délibération **2016** relative à la demande de garantie d'emprunt par Alter Public de l'opération d'aménagement Le Clos de la Roulière,

CONSIDERANT les motifs suivants :

En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et ses conséquences économiques, ALTER PUBLIC a sollicité auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire le report des échéances de son emprunt sur la période du 15 mars au 15 septembre. Il convient par conséquent de prendre note de ces modifications d'échéances dans le tableau d'amortissement.

À ce titre, ALTER PUBLIC sollicite la réitération de la garantie d'emprunt de la commune d'Etriché à hauteur de 80 % en tenant compte d'une prolongation de l'emprunt de 6 mois.

Considérant la demande d'Alter Public et l'acceptation de l'organisme bancaire au report des échéances du 25 mai et 25 août 2020 lié à la crise sanitaire,

PROPOSITION DU MAIRE :

Le Conseil Municipal est invité à:

- Réitérer sa garantie à hauteur de 80,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 700 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, selon les caractéristiques financières ainsi que le nouveau tableau d'amortissement, des charges et conditions du Contrat de prêt n°4853086 constitué de 1 Ligne du prêt. Le nouveau tableau d'amortissement est joint et fait partie intégrante de la présente délibération.
- Approuver la prolongation de 6 mois de la garantie d'emprunt accordée.

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par ALTER PUBLIC, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, la Collectivité s'engage à se substituer à ALTER PUBLIC pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Collectivité s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discutent au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Autorise le Maire à signer tout document afférent à l'emprunt.

DEBAT :

Mme STROESSER Delphine aurait souhaité savoir en quoi la situation sanitaire justifie un report d'échéances.

M. LAGLEYZE David explique qu'il va demander plus d'éléments à Alter Public pour justifier ce report d'échéances.

M. LAGLEYZE décide donc de reporter ce point à l'ordre du jour du conseil municipal prochain.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_20 DU 08_03

CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2021

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

VU l'article L 1612-7 du CGCT précise que « ... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comprend ou reprend un excédent reporté par la décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. ».

CONSIDERANT qu'il convient de voter le budget principal 2021 en reportant les résultats 2020,

CONSIDÉRANT que l'unité de vote du budget à Etriché est le chapitre, et en investissement l'opération d'équipement,

PROPOSITION DU MAIRE :

- voter le budget 2021 comme suit :

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 484 085,70	1 010 406,32
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 473 679,38
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 484 085,70	1 484 085,70

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	628 835,70	711 860,64
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	84 179,61	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 154,67
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	713 015,31	713 015,31

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 197 101,01	2 197 101,01
---------------------	--------------	--------------

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	281 557,13	0,00	286 550,00	286 550,00	286 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	391 200,00	0,00	387 800,00	387 800,00	387 800,00
014	Atténuations de produits	600,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	141 397,87	0,00	155 800,00	155 800,00	155 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		814 755,00	0,00	831 150,00	831 150,00	831 150,00
66	Charges financières	40 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		100,00	100,00	100,00
022	Dépenses imprévues	4 500,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		859 755,00	0,00	891 250,00	891 250,00	891 250,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	415 284,46		562 835,70	562 835,70	562 835,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	50 802,15		30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		466 086,61		592 835,70	592 835,70	592 835,70
TOTAL		1 325 841,61	0,00	1 484 085,70	1 484 085,70	1 484 085,70

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 484 085,70
--	---------------------

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	158 488,29	0,00	104 400,00	104 400,00	104 400,00
73	Impôts et taxes	557 000,00	0,00	633 864,32	633 864,32	633 864,32
74	Dotations et participations	259 100,00	0,00	266 142,00	266 142,00	266 142,00
75	Autres produits de gestion courante	18 500,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 003 788,29	0,00	1 010 406,32	1 010 406,32	1 010 406,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 005 568,29	0,00	1 010 406,32	1 010 406,32	1 010 406,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	7 168,61		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 168,61		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 012 736,90	0,00	1 010 406,32	1 010 406,32	1 010 406,32

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	473 679,38
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 484 085,70
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	592 835,70
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	786 013,44	84 179,61	495 949,95	495 949,95	580 129,56
	Total des dépenses d'équipement	786 013,44	84 179,61	495 949,95	495 949,95	580 129,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	2 885,75	2 885,75	2 885,75
13	Subventions d'investissement	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	95 501,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	125 801,00	0,00	132 885,75	132 885,75	132 885,75
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	911 814,44	84 179,61	628 835,70	628 835,70	713 015,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 168,61		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	65 564,65		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	72 733,26		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	984 547,70	84 179,61	628 835,70	628 835,70	713 015,31

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	713 015,31
---	-------------------

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	267 815,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		267 815,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	183 301,44	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	384 736,91	0,00	83 024,94	83 024,94	83 024,94
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		569 818,35	0,00	119 024,94	119 024,94	119 024,94
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		837 633,35	0,00	119 024,94	119 024,94	119 024,94
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	415 284,46		562 835,70	562 835,70	562 835,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	50 802,15		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	65 564,65		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		531 651,26		592 835,70	592 835,70	592 835,70

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		1 369 284,61	0,00	711 860,64	711 860,64	711 860,64

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 154,67
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	713 015,31
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	592 835,70
--	-------------------

Mairie d'ETRICHE (49330) - 1 Square de la Mairie - 02 41 42 60 01
mairie.etriche@orange.fr - www.etriche.mairie49.fr
Siret : 21490132400019 - Code APE : 8411Z

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



réelles de fonctionnement sur les
dépenses réelles de fonctionnement. Il
sert à financer le remboursement du
capital de la dette et les nouveaux
investissements de la commune ou de
l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 65 (1)LIBELLE :
BATIMENTS COMMUNAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 166 331,61	a 40 424,54	305 380,60	b 305 380,60	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	39 756,84	19 066,48	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	39 065,27	19 066,48	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	691,57	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	7 191,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	7 191,54	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 021 678,54	21 358,06	305 380,60	305 380,60	0,00
2111	Terrains nus	19 330,21	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	49 943,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	8 509,23	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	12 594,96	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	782 620,13	21 358,06	305 380,60	305 380,60	0,00
2135	Installations générales, agencements	41 698,29	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	4 638,19	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 204,94	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	1 294,85	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	912,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	566,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	33 436,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21783	Matériel bureau, info. (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21784	Mobilier (mise à dispo)	4 134,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	9 025,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	12 005,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	28 875,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 887,09	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	97 704,69	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	62 338,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	35 366,56	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 67 (1)LIBELLE :
TRAVAUX DE VOIRIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 375 852,93	a 5 527,80	130 000,00	b 130 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 240,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	13 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	882,56	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	47 719,63	0,00	0,00	0,00	0,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	2 000,03	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	12 073,27	0,00	0,00	0,00	0,00
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	33 646,33	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 105 223,62	5 527,80	130 000,00	130 000,00	0,00
2111	Terrains nus	1 223,65	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	19 642,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	12 837,27	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	4 102,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	380 768,16	3 180,00	130 000,00	130 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	573 496,28	2 347,80	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	21 556,20	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	38 969,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	7 534,28	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	7 071,62	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	2 528,26	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	7 694,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	6 288,44	0,00	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	12 317,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21752	Installations de voirie (mise à dispo)	929,05	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	3 052,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 210,97	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	208 669,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	696,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	16 912,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	191 060,99	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 83 (1) LIBELLE :
EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 529,83	a 0,00	17 000,00	b 17 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 124,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 124,24	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 405,59	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 405,59	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 85 (1) LIBELLE :
AMENAGT. AGGLOMERATION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		277 370,76	a 0,00	27 114,25	b 27 114,25	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	7 394,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 394,52	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	63 296,97	0,00	0,00	0,00	0,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	12 196,04	0,00	0,00	0,00	0,00
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	51 100,93	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	101 460,50	0,00	27 114,25	27 114,25	0,00
2111	Terrains nus	944,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	32 745,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	643,76	0,00	27 114,25	27 114,25	0,00
2138	Autres constructions	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	17 370,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	10 887,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	3 217,92	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 037,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	19 654,53	0,00	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	2 045,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	931,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 781,51	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	105 218,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	105 218,77	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 95 (1)LIBELLE :
EQUIPEMENTS ET DIVERS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		201 320,78	a 38 227,27	10 455,10	b 10 455,10	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	13 206,89	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	1 378,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	11 828,79	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	188 113,89	38 227,27	10 455,10	10 455,10	0,00
2111	Terrains nus	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	2 923,29	8 075,93	10 455,10	10 455,10	0,00
21561	Matériel roulant	672,37	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	1 474,50	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	24 723,20	19 525,76	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	8 922,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	54 113,47	5 784,48	0,00	0,00	0,00
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo)	950,82	0,00	0,00	0,00	0,00
21783	Matériel bureau, info. (mise à dispo)	3 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21784	Mobilier (mise à dispo)	735,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	710,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	7 283,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	37 205,35	4 841,10	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	30 139,27	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 931,77	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 96 (1) LIBELLE :
CIMETIERE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		45 539,27	a 0,00	6 000,00	b 6 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 156,46	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	15 590,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	25 566,06	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 382,81	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 382,81	0,00	0,00	0,00	0,00

DEBAT :

M. LAGLEYZE David rappelle que le vote se fait au niveau des chapitres et chapitres d'opérations pour la section Investissement.

Mme STROESSER Delphine demande si les montants des chapitres pourront être modifiés en cours d'année.

M. LAGLEYZE David répond par l'affirmative. Dans ce cas, il s'agit d'une décision modificative.

RESULTAT DU VOTE :

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus

sans modification

POUR : 18

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_21 DU 08_03

CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL 2021 N°1

**INTEGRATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET DE LA CAISSE DES
ECOLES SUITE A SA DISSOLUTION**

VU

La délibération décidant de dissoudre la Caisse des Ecoles au 31/12/2019 du conseil municipal du 12 novembre 2019,

CONSIDERANT qu'il convient d'intégrer les résultats de la Caisse des Ecoles, soit 2,23 euros à la section de fonctionnement du budget principal,

PROPOSITION DU MAIRE

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au BP 2021 comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2.23 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2.23 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	2.23 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2.23 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2.23 €	0.00 €	2.23 €
Total Général	2.23 €		2.23 €	

RESULTAT DU VOTE

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



Mode de scrutin : ordinaire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus
sans modification**

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_22 DU 08_03
CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES SCOLARITE
FRAIS DE SCOLARITE 2020-2021 BARACE

VU

Article L212-8

- Modifié par [LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 101](#)

Lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le territoire de l'ensemble des communes constituant cet établissement est assimilé, pour l'application du présent article, au territoire de la commune d'accueil ou de la commune de résidence et l'accord sur la répartition des dépenses de fonctionnement relève de l'établissement public de coopération intercommunale.

A défaut d'accord entre les communes intéressées sur la répartition des dépenses, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'Etat dans le département après avis du conseil départemental de l'éducation nationale.

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires. Un décret en Conseil d'Etat détermine, en tant que de besoin, les dépenses prises en compte pour le calcul du coût moyen par élève ainsi que les éléments de mesure des ressources des communes.

Toutefois, les dispositions prévues par les alinéas précédents ne s'appliquent pas à la commune de résidence si la capacité d'accueil de ses établissements scolaires permet la scolarisation des enfants concernés, sauf si le maire de la commune de résidence, consulté par la commune d'accueil, a donné son accord à la scolarisation de ces enfants hors de sa commune. Pour justifier d'une capacité

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



d'accueil au sens du présent alinéa, les établissements scolaires doivent disposer à la fois des postes d'enseignants et des locaux nécessaires à leur fonctionnement.

En outre, le maire de la commune de résidence dont les écoles ne dispensent pas un enseignement de langue régionale ne peut s'opposer, y compris lorsque la capacité d'accueil de ces écoles permet de scolariser les enfants concernés, à la scolarisation d'enfants dans une école d'une autre commune proposant un enseignement de langue régionale et disposant de places disponibles. La participation financière à la scolarisation des enfants concernés fait l'objet d'un accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. A défaut d'accord, le représentant de l'Etat dans le département réunit les maires de ces communes afin de permettre la résolution du différend en matière de participation financière, dans l'intérêt de la scolarisation des enfants concernés.

Par dérogation aux quatrième et cinquième alinéas, un décret en Conseil d'Etat précise les modalités selon lesquelles, sans préjudice du dernier alinéa du présent article, une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées :

1° Aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;

2° A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ;

3° A des raisons médicales.

Ce décret précise, en outre, les conditions dans lesquelles, en l'absence d'accord, la décision est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

Lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement est substitué au maire de la commune de résidence pour apprécier la capacité d'accueil et donner l'accord à la participation financière.

La scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme soit de la formation préélémentaire, soit de la scolarité primaire de cet enfant commencées ou poursuivies durant l'année scolaire précédente dans un établissement du même cycle de la commune d'accueil.

CONSIDERANT

La commune de Baracé ne dispose pas d'école publique.

Des enfants domiciliés à Baracé ont été scolarisés à :

-l'école publique d'Etriché "Alphonse Daudet" pour l'année scolaire 2020-2021 : 4 en maternelle et 10 élèves en élémentaire

-l'école privée d'Etriché « Les Templiers » pour l'année scolaire 2020-2021 : 5 en maternelle et 3 en élémentaire

PROPOSITION DU MAIRE

1) De retenir le critère du coût par élève comme mode de calcul de la participation financière de Baracé au titre de l'année scolaire 2020-2021, et d'approuver les coûts de fonctionnement de la façon suivante :

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



MATERNELLE	
Chapitre ou Compte	Montant
Fonctionnement - Dépense	57 231.57 €
011 - Charges à caractère général	14 469.54 €
60611 - Eau et assainissement	868.99 €
60612 - Énergie - Électricité	2 779.86 €
60621 - Combustibles	2 654.71 €
60631 - Fournitures d'entretien	2 213.24 €
60632 - Fournitures de petit équipement	492.56 €
6067 - Fournitures scolaires	4 307.51 €
611 - Contrats de prestations de services	60.92 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	533.80 €
6156 - Maintenance	488.95 €
6262 - Frais de télécommunications	69.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	42 762.03 €
6218 - Autre personnel extérieur	1 913.09 €
6411 - Personnel titulaire	37 344.38 €
6413 - Personnel non titulaire	3 504.56 €

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



ELEMENTAIRE	
Chapitre ou Compte	Montant
Fonctionnement - Dépense	37 114.13 €
011 - Charges à caractère général	18 901.55 €
60611 - Eau et assainissement	869.00 €
60612 - Énergie - Électricité	3 211.58 €
60621 - Combustibles	2 654.72 €
60631 - Fournitures d'entretien	2 319.96 €
60632 - Fournitures de petit équipement	1 136.18 €
6064 - Fournitures administratives	524.00 €
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	244.13 €
6067 - Fournitures scolaires	6 546.05 €
611 - Contrats de prestations de services	60.92 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	533.79 €
6156 - Maintenance	732.22 €
6262 - Frais de télécommunications	69.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	17 767.86 €
6411 - Personnel titulaire	13 097.39 €
6413 - Personnel non titulaire	4 670.47 €
65 - Autres charges de gestion courante	444.72 €
657348 - Autres communes	444.72 €

Mairie d'ETRICHE (49330) - 1 Square de la Mairie - 02 41 42 60 01
mairie.etriche@orange.fr - www.etriche.mairie49.fr
Siret : 21490132400019 - Code APE : 8411Z

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



2) de fixer le coût par élève à 880.48 euros pour la Maternelle et 367.46 euros pour l'Elémentaire,

3) de fixer la participation financière de Baracé à **12 701,3 euros pour l'année scolaire 2020-2021**

880.48 X 9 élève de maternelle = 7924.32 euros

367.46 X 13 élèves d'élémentaire = 4776.98 euros

4) d'autoriser le Maire à émettre un titre de recette à l'encontre de la commune de Baracé pour un montant de **12 701,3 euros** une fois que le conseil municipal de celle-ci aura pris une délibération concordante

RESULTAT DU VOTE :

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus
sans modification

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_23 DU 08_03

CATEGORIE DE L'ACTE : SCOLARITE

FRAIS DE SCOLARITE 2020-2021 MONTREUIL SUR LOIR

VU

Article L212-8

- Modifié par [LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 101](#)

Lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. Lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le territoire de l'ensemble des communes constituant cet établissement est assimilé, pour l'application du présent article, au territoire de la commune d'accueil ou de la commune de résidence et l'accord sur la répartition des dépenses de fonctionnement relève de l'établissement public de coopération intercommunale.

A défaut d'accord entre les communes intéressées sur la répartition des dépenses, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'Etat dans le département après avis du conseil départemental de l'éducation nationale.

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil. Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires. Un décret en Conseil d'Etat détermine, en tant que de besoin, les dépenses prises en compte pour le calcul du coût moyen par élève ainsi que les éléments de mesure des ressources des communes.

Toutefois, les dispositions prévues par les alinéas précédents ne s'appliquent pas à la commune de résidence si la capacité d'accueil de ses établissements scolaires permet la scolarisation des enfants concernés, sauf si le maire de la commune de résidence, consulté par la commune d'accueil, a donné son accord à la scolarisation de ces enfants hors de sa commune. Pour justifier d'une capacité d'accueil au sens du présent alinéa, les établissements scolaires doivent disposer à la fois des postes d'enseignants et des locaux nécessaires à leur fonctionnement.

En outre, le maire de la commune de résidence dont les écoles ne dispensent pas un enseignement de langue régionale ne peut s'opposer, y compris lorsque la capacité d'accueil de ces écoles permet de scolariser les enfants concernés, à la scolarisation d'enfants dans une école d'une autre commune proposant un enseignement de langue régionale et disposant de places disponibles. La participation financière à la scolarisation des enfants concernés fait l'objet d'un accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. A défaut d'accord, le représentant de l'Etat dans le département réunit les maires de ces communes afin de permettre la résolution du différend en matière de participation financière, dans l'intérêt de la scolarisation des enfants concernés.

Par dérogation aux quatrième et cinquième alinéas, un décret en Conseil d'Etat précise les modalités selon lesquelles, sans préjudice du dernier alinéa du présent article, une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées :

1° Aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;

2° A l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ;

3° A des raisons médicales.

Ce décret précise, en outre, les conditions dans lesquelles, en l'absence d'accord, la décision est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

Lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement est substitué au maire de la commune de résidence pour apprécier la capacité d'accueil et donner l'accord à la participation financière.

La scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme soit de la formation préélémentaire, soit de la scolarité primaire de cet enfant commencées ou poursuivies durant l'année scolaire précédente dans un établissement du même cycle de la commune d'accueil.

CONSIDERANT

La commune de Montreuil sur Loir ne dispose pas d'école publique.

Des enfants domiciliés à Montreuil sur Loir ont été scolarisés à l'école publique d'Etriché "Alphonse Daudet" pour l'année scolaire 2020-2021 : 1 en maternelle et 2 élèves en élémentaire

PROPOSITION DU MAIRE

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



1) De retenir le critère du coût par élève comme mode de calcul de la participation financière de Montreuil sur Loir au titre de l'année scolaire 2020-2021, et d'approuver les coûts de fonctionnement de la façon suivante :

MATERNELLE	
Chapitre ou Compte	Montant
Fonctionnement - Dépense	57 231.57 €
011 - Charges à caractère général	14 469.54 €
60611 - Eau et assainissement	868.99 €
60612 - Énergie - Électricité	2 779.86 €
60621 - Combustibles	2 654.71 €
60631 - Fournitures d'entretien	2 213.24 €
60632 - Fournitures de petit équipement	492.56 €
6067 - Fournitures scolaires	4 307.51 €
611 - Contrats de prestations de services	60.92 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	533.80 €
6156 - Maintenance	488.95 €
6262 - Frais de télécommunications	69.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	42 762.03 €
6218 - Autre personnel extérieur	1 913.09 €
6411 - Personnel titulaire	37 344.38 €
6413 - Personnel non titulaire	3 504.56 €

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



ELEMENTAIRE	
Chapitre ou Compte	Montant
Fonctionnement - Dépense	37 114.13 €
011 - Charges à caractère général	18 901.55 €
60611 - Eau et assainissement	869.00 €
60612 - Énergie - Électricité	3 211.58 €
60621 - Combustibles	2 654.72 €
60631 - Fournitures d'entretien	2 319.96 €
60632 - Fournitures de petit équipement	1 136.18 €
6064 - Fournitures administratives	524.00 €
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	244.13 €
6067 - Fournitures scolaires	6 546.05 €
611 - Contrats de prestations de services	60.92 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	533.79 €
6156 - Maintenance	732.22 €
6262 - Frais de télécommunications	69.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	17 767.86 €
6411 - Personnel titulaire	13 097.39 €
6413 - Personnel non titulaire	4 670.47 €
65 - Autres charges de gestion courante	444.72 €
657348 - Autres communes	444.72 €

Mairie d'ETRICHE (49330) - 1 Square de la Mairie - 02 41 42 60 01
mairie.etriche@orange.fr - www.etriche.mairie49.fr
Siret : 21490132400019 - Code APE : 8411Z

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



2) de fixer le coût par élève à 880.48 euros pour la Maternelle et 367.46 euros pour l'Elémentaire,

3) de fixer la participation financière de Montreuil sur Loir à **1615.4 euros pour l'année scolaire 2020-2021**

880.48 X 1 élève de maternelle = 880.48 euros

367.46 X 2 élèves d'élémentaire = 734.92 euros

4) d'autoriser le Maire à émettre un titre de recette à l'encontre de la commune de Montreuil sur Loir pour un montant de 1615.4 euros une fois que le conseil municipal de celle-ci aura pris une délibération concordante

RESULTAT DU VOTE :

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus
sans modification

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

GROUPEMENT DE COMMANDES **ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Une convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe coordonnateur du groupement et l'habilitant à lancer et signer le marché et toutes pièces connexes selon les modalités fixées dans cette convention va être bientôt signée.

Le Maire informe que les membres de la Commission d'Appel d'Offre communal font partie de la Commission d'Appel d'Offres pour ce marché.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES :

L'ALERTE

1 place de l'Abbé Humeau

49330 ETRICHE

- Grande salle (235 m2) : 180 à 200 personnes
- Petite salle (126 m2) : 80 à 100 personnes
- Bar + Hall (70 m2)
- Terrasse – Parc

MATÉRIELS :

- 129 tables (109 rectangulaires – 32 rondes)
- 324 chaises
- Piano
- Sonorisation

HALL :

- Bar,
- Réfrigérateur,
- Vestiaire

DEUX SCÈNES :

- Grande salle : 17 m2 Longueur 5 m Largeur 3,60 m
- Petite salle : 54 m2 Longueur 7,80 m Largeur 7 m

CUISINE :

- Lave-vaisselle
- Four et feux gaz,
- Armoires chauffantes
- Congélateur
- Réfrigérateur

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



	Midi 9h/17h	Soirée 18h/2h	Journée 9h/2h	2 Jours	Hors WE 1h
Petite Salle (Hall compris)	150 €	170 €	220 €	300 €	14 €
PS + Cuisine	250 €	270 €	320 €	450 €	
Grande Salle	210 €	230 €	340 €	500 €	18 €
GS + Cuisine	310 €	330 €	440 €	650 €	
Alerte	400 €	450 €	650 €	890 €	20 €
ASSO Communales (activité de l'association ou manifestation sans recettes)	GRATUITE				
ASSO Communales (manifestation avec recettes)	Gratuit la 1ère puis -30% (salle rendue propre)				
ASSO hors communes	- 30% (salle rendue propre)				

LA GOURMANDINE 4 square de la Mairie 49330 ETRICHE

70 personnes
Salle du restaurant scolaire, entièrement vitrée, permettant un accès à une cour fermée.

MATERIELS :

Tables
Chaises
Evier
Réfrigérateur

DESTINATIONS :

Vins d'honneur,
Réunions,
Animations,
séminaires

Journée => 22h	Heure	1/2 journée 8/13h OU 14h/19h	Semaine	Mois
180 €				

Mairie d'ETRICHE (49330) - 1 Square de la Mairie - 02 41 42 60 01
mairie.etriche@orange.fr - www.etriche.mairie49.fr
Siret : 21490132400019 - Code APE : 8411Z

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



L'HARMONIA 5A rue du Patisseau 49330 ETRICHE				
30 personnes MATERIELS : Tables rondes Chaises Kitchenette Micro-ondes DESTINATIONS : Animations, Réunions				
Journée (sans repas) => 20h	Heure	1/2 journée 8/13h OU 14h/19h	Semaine	Mois
70 €		50 €		

EVENEMENTS PARTICULIERS :

VIN D'HONNEUR (maxi 4h)	
La Gourmandine (salle uniquement)	120 €
L'Harmonia	50 €

SEPULTURE	
L'Harmonia OU La Gourmandine OU le hall de l'Alerte)	50 €

FÊTES DES VOISINS	
Mise à disposition tables + chaises	GRATUITE

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



M. GAUDIN David demande si ce n'est pas possible de distinguer les tarifs des salles selon si les habitants sont de la commune ou pas.

M. LAGLEYZE David pense qu'il ne faut pas différencier les tarifs selon ce critère car les habitants hors commune participent aussi à la rentabilité des salles.

M. BREHERET Emmanuel pense que ce n'est pas choquant de proposer un tarif moins élevé pour les habitants de la commune.

M. CAMUS Emmanuel pense que si les prix sont trop élevés pour les Hors commune, ils chercheront à louer une salle dans une autre commune.

M. LAGLEYZE David informe l'assemblée qu'il prendra un arrêté pour fixer ces tarifs car cette compétence a été déléguée par le conseil municipal en début de mandat pendant sa durée.

Compte-rendu des commissions municipales :

SICTOM : David LAGLEYZE

Il informe l'assemblée que le brûlage des végétaux est interdit par la loi à compter du 1^{er} janvier 2021, et cela malgré l'arrêté préfectoral du Maine-et-Loire qui l'autorisait (celui-ci n'est plus valable de facto).

Séminaire de Juin des conseillers municipaux :

Une réunion est prévue entre les conseillers municipaux afin de réfléchir sur les investissements sur le mandat.

Un programme pluriannuel d'investissement pourra être réalisé.

Fuite sur l'oléoduc Donges-Metz :

Une fuite s'est produite sur l'oléoduc le 15 février 2021. Un tracteur s'est embourbé dans un champ agricole et a endommagé l'oléoduc.

Par conséquent, l'incident est suivi par la Préfecture et un inspecteur de l'environnement. Des analyses des puits sont réalisées.

Pour contenir la fuite, un barrage flottant a été installé sur 500m².

Dans un second temps, la terre polluée sera retirée puis remplacée.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



Commission Bâtiment :

SAULGRAIN Henri : accessibilité des vestiaires du stade

Les travaux de mise en accessibilité PMR vont bientôt être réalisés par l'entreprise DAINVAUX la semaine prochaine.

Commission Communication :

CHANET Marie-Laure : bulletin annuel

Le bulletin annuel est en cours de préparation par la commission communication

Commission Cadre de vie :

Yann LAPEYRONNIE

Une visite du bourg est prévu le 17 avril à 9h30 pour réfléchir sur les améliorations à apporter à la voirie et aux espaces verts sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Tour de table :

Mme STROESSER Delphine explique que le foyer des jeunes géré par la CCALS est un service public important afin de rompre l'isolement des jeunes. Cependant, il y a un manque de communication sur son existence.

Mme DROUIN Véronique explique que des marcheurs sur les sentiers pédestres laissent souvent des déchets, ce qui est déplorable.

M. LAGLEYZE David lève la séance à 22h30

Prochain conseil municipal le 12 Avril 2021 à 20h00 à la salle des fêtes

Le secrétaire de séance,

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



PAGE DES SIGNATURES SEANCE DU LUNDI 8 MARS 2021		
NOM prénom	Présent ou absent	Signature
AUDARD Virginie	Présent	
AUGEREAU Line	Présent	
BREHERET Emmanuel	Présent	
CAMUS Emmanuel	Présent	
DROUIN Véronique	Présent	
DUPUY-CHANET Marie-Laure	Présent	
GAUDIN David	Présent	
GESTRAUD Samuel	Présent	
GRIMAULT Jean-Louis	Présent	
JONET Nathalie	Présent	
LAGLEYZE David	Présent	
LAPEYRONIE Yann	Présent	
PETIT Sabrina	Présent	
PERIBOIS Antoine	Absent excusé	Absent excusé
RIGAUD Marie-Pierre	Présent	
ROSEAU Sylvie	Présent	
SAULGRAIN Henri	Présent	
STROESSER Delphine	Présent	
WARY Grégory	Présent	